Envoyé en préfecture le 28/09/2023 Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID: 084-218401073-20230927-2023_46-AI



COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

DECISION DU MAIRE 2023_46

Mobilier bibliothèque - MOBIDECOR

Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'équiper la bibliothèque de nouveau mobilier (structure étagère, tablette),

DECIDE:

Article 1 – DE SIGNER avec la SAS MOBIDECCOR dont le siège est à Bonson (42) 26, Avenue Saint-Marcellin, un devis pour l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque dont le montant total s'élève à la somme de 1 574.48€ TTC.

Fait à Saint-Christol, le 27/09/2023

Le Maire,

Henri BONNEFOY

